ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
NOUVELLE-AQUITAINE
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Association Régionale Fédérations de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique
de Nouvelle-Aquitaine

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

26 septembre 2019
Périgueux

Conseil d'Administration

État des présences

Nom	Structure	ARP-NA
Mathieu Labrousse	Président FD16	Président
Yves Morinet	Trésorier FD16	Administrateur
Gilles Brichet	Président FD17	élu ce jour Vice-Président
Pierre-Jean Ravet	Vice-Président FD17	Administrateur
Patrick Chabrillanges	Président FD19	Administrateur
Michel Faure	Trésorier FD19	Administrateur
Christian Perrier	Président FD23	Administrateur
Roger Virlogeux	Secrétaire F23	Administrateur
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24	Administrateur
Alain Daly	Trésorier FD24	Trésorier
Daniel Bourdie	Président FD33	Administrateur
Dominique Duphil	Vice-Président FD33	Administrateur
André Lesage	Président FD40	Administrateur
Michel Lafitte	Trésorier FD40	Administrateur
Jean-Louis Molinié	Président FD47	Secrétaire
Alain Guillaumie	Trésorier FD47	Administrateur
Yves Lourouse	Secrétaire FD64	Administrateur
Jean-Claude Peigné	Administrateur FD79 – Président ADAPAEF 79	Administrateur
Christian Delavault	Vice-Président FD86	Administrateur
Serge Barreau	Secrétaire FD86	Représente le Président Bailly
Paul Duchez	Président FD87	Vice-Président
Pierre Marc	Vice-Président FD87	Administrateur

Invités

Alain Dutartre	Président	Agence Régionale de la Biodiversité NA
Franck Trouslot	Directeur	Agence Régionale de la Biodiversité NA
Ghislain Bataille	Vice-Président FD24	Membre de l'Assemblée Générale de l'ARP-NA
Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional	ARP-NA

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Excusés

André Dartau	Président FD64
Francis Bailly	Président FD86
Ludovic Supiot	Vice-Président FD16

Ouverture du conseil d'administration à 10h

Le président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des participants de leur venue et ouvre le conseil d'administration.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du PV du CA du 21 mai 2019
2. Changements de présidence en 40 et 79
3. Point Région - suivi des subventions 2019 et préparation du bilan 2018
4. Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
A) RDV de la biodiversité
B) Extension de l'outil suivi assecs à 4 FD + thermie - réunion le 14 ou 17 octobre
C) Participation à l'élaboration du Schéma Régional Biodiversité
5. Lancement de la plateforme d'achats groupés : https://arpna-shop.fr/
6. Journées de Labellisation à venir
7. FFPS / Henri Hermet
8. Carrefour National de la Pêche de Loisir et Foire de Bordeaux
9. Réalisation de films promotionnels Pêche
10. Projet de convention-cadre CREN Nouvelle-Aquitaine - ARP-NA 11. Présentation logiciel Defi Asso 33 par Mme Ingrid Baillot
12. Tour de France 2019 et 2020
13. Représentation au sein de l'OAFS
14. Prochain CA
15. Divers

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

L'appel des FDAAPPMA adhérentes est effectué par le secrétaire, M. Jean-Louis Molinié. Toutes les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine sont représentées, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 21 mai 2019

Le Président Mathieu Labrousse soumet à approbation le procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le 21 mai 2019, transmis par courriel aux FDAAPPMA le 22 aout 2019. Aucune remarque n'est formulée.

Délibération :

Le procès-verbal du conseil d'administration du 21 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Changements de présidence dans les Landes et en Deux-Sèvres

Concernant la FDAAPPMA des Deux-Sèvres :

M. Pierre Lacroix a souhaité mettre un terme à l'ensemble de ses mandats associatifs afférents à la gestion de la pêche de loisir. Il n'est donc plus président de la FDAAPPMA des Deux-Sèvres. De nouvelles élections devraient être organisées d'ici la fin de l'année. Le Président Mathieu Labrousse tient à le remercier tout particulièrement pour son engagement en faveur de la biodiversité. Il était membre du collège 4 de l'ARB-NA et sera donc remplacé par son successeur. En attendant, c'est Anita Rouet-Daverat, désignée suppléante qui le remplacera auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité en attendant l'élection du nouveau Président.

Concernant la FDAAPPMA des Landes :

M. Jacques Marsan a démissionné de la présidence de la FDAAPPMA des Landes. M. André Lesage a été élu le 30/07/2019 pour lui succéder. La bienvenue lui est souhaitée au sein du conseil d'administration.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

3. Point Région – Suivi des subventions 2019 et préparation du bilan 2018

Le Président Mathieu Labrousse annonce qu'une rencontre avec le Président Rousset est organisée le 4 octobre. Ce sera l'occasion de débattre des points d'actualité tels que la gestion quantitative de l'eau.

Un suivi des subventions est réalisé.

Concernant l'année 2018

- Les avances de 50 % pour l'Axe A Biodiversité ont été versées aux FDAAPPMA
- Les avances de 60% pour l'Axe B Tourisme ont été versées aux FDAAPPMA
- Les dossiers Axe C ENEDS ont été soldés
- Les soldes seront versés à réception de l'ensemble des rapports techniques, des budgets définitifs des opérations et des attestations d'achèvement des opérations.

Il conviendra d'être réactif et de transmettre ces pièces de bilan avant fin 2019 pour permettre la réception du solde 2018.

Concernant l'année 2019

- Les avances de 60 % pour l'Axe A Biodiversité ont été versées aux FDAAPPMA
- La commission permanente du 18 novembre 2019 votera une subvention de 220 000 € pour des dépenses éligibles du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020. Une avance de 60% sera versée aux FDAAPPMA.
- Les avances de 60% pour l'AXE C ENEDS ont été versées aux FDAAPPMA.

Concernant l'année 2020

Les feuilles de route pour les subventions 2020 devront être remises fin décembre 2019 / début janvier 2020

Le Président Mathieu Labrousse rappelle l'importance de tenir les délais auxquels nous nous sommes engagés contractuellement auprès de la Région.
Le Trésorier Alain Daly rappelle quant à lui que les FDAAPPMA doivent réaliser les actions pour lesquelles des subventions ont été demandées. Il y va de la crédibilité de notre réseau auprès de nos partenaires et financeurs. M. Paul Duchez effectue un parallèle avec les demandes de

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

subventions réalisées auprès de la FNPF. Il est nécessaire de réaliser les actions pour lesquelles des subventions ont été demandées et accordées.

4. Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

Le conseil d'administration souhaite la bienvenue à M. Alain Dutartre, Président de l'Agence Régionale de la Biodiversité et M. Franck Trouslot, Directeur. Le Président Mathieu Labrousse rappelle l'engagement qu'est celui de l'ARP-NA à travailler avec l'Agence Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine. La Gouvernance actuelle permet un croisement des regards et des expertises, unique en France.

Le Président Alain Dutartre réalise un point sur les pistes de réflexion pour une éventuelle évolution de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Il rappelle que le statut associatif de l'Agence a créé quelques difficultés, notamment avec l'État qui refusait de reconnaître l'ARB-NA en tant qu'Agence Régionale de Biodiversité tel que prévu par l'article 21 de la loi sur la biodiversité de 2016. Cependant quelques points sont à noter :

- Une première réunion s'est déroulée en avril avec la DREAL, l'AFB et la Région afin de réfléchir à l'évolution de l'ARBNA.
- L'ARBNA a été mandatée par l'État et la Région de la phase diagnostique de la stratégie régionale de la biodiversité, ce qui traduit une reconnaissance pratique de la reconnaissance de l'ARBNA.
- Une analyse de la possibilité de changement des statuts de l'ARBNA a été mise en place. Différentes propositions ont été faites, mais il est nécessaire de rappeler que la position du Président Alain Rousset est de conserver les statuts actuels ainsi que la gouvernance.
- Une convention globale sur la diversité entre la Région et l'État est en cours de discussion. L'ARBNA y est citée et pourrait être signataire. Une rencontre avec M. Alain Rousset est organisée le 24 octobre 2019.

M. Franck Trouslot présente quelques partenariats techniques concrets à mener avec les FDAAPPMA. Il rappelle que l'ARBNA est à l'écoute de ses adhérents et que nous pouvons leur adresser des propositions d'actions.

A) RDV de la biodiversité

Il présente les rendez-vous de la biodiversité, qui doivent répondre à plusieurs intérêts :

- Permettre la rencontre et le dialogue sur des thématiques liant biodiversité et société

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

- Valoriser la diversité des regards d'acteurs et des initiatives
- Questionner nos pratiques et être source d'inspiration et de réflexion pour les faire évoluer
- Créer des synergies entre des secteurs variés
- Sensibiliser tous les publics à la biodiversité

Ces rendez-vous ont été expérimentés grâce à différents partenaires et l'ARBNA souhaiterait pouvoir s'appuyer sur des relais locaux pour développer ce dispositif. Il est à noter que la FDAAPPMA 47 a déjà organisé, le 4 mars 2016, un RDV de la biodiversité sur le thème de la conciliation des usages de nature et la préservation de la biodiversité.

B) Extension de l'outil assecs à 4 FDAAPPMA + thermie

Franck Trouslot présente le partenariat qui lie l'ARBNA aux 4 FDAAPPMA de l'ancienne Région Poitou-Charentes concernant le suivi des assecs.
Ce suivi permet de compléter le suivi du réseau ONDE (RDOE) de l'AFB, de récolter et formaliser des données sur les étiages et de mettre en relation les indicateurs de gestion (mesures de débit ou nappes) et l'état réel des cours d'eau / l'impact sur les peuplements piscicoles. Ce partenariat, particulièrement intéressant, a permis aux FDAAPPMA d'étayer leurs arguments, notamment lors de réunions « sécheresse » grâce à des données structurées et reconnues.

L'ARBNA a voté un budget complémentaire afin d'accompagner 4 autres FDAAPPMA dès 2019. Une réunion d'information est prévue à Angoulême le 17 octobre prochain. Elle permettra aux techniciens d'appréhender l'outil et l'intérêt de la démarche afin de permettre un potentiel positionnement.

Franck Trouslot souligne que l'ARBNA est prête à accompagner les FDAAPPMA, notamment par la mise à disposition de ressources humaines et d'outils (tablettes pour une saisie immédiate sur le terrain...).

Le suivi de la thermie est également un axe intéressant à intégrer à ces campagnes de suivi.

C) Participation à l'élaboration du schéma régional de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine

L'État et la Région Nouvelle Aquitaine, pilotes de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB), ont confié à l'ARB NA la réalisation du diagnostic scientifique et technique initial.
En complément, ils ont sollicité l'ARB NA pour relever et rendre compte des regards des acteurs de sa gouvernance vis-à-vis des enjeux de la biodiversité.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Animation de cette démarche est déléguée aux vice-présidents (Jean-Francis Seguy pour le Collège 4 Chasse / Pêche) et il est souhaité et attendu que chaque membre de l'ARB NA puisse participer.

1) Quels sont les enjeux primordiaux liés à la préservation de la biodiversité régionale pour les acteurs de votre collège ? Quelles sont les urgences ?
2) Pour votre collège, quelles sont les priorités d'actions pour stopper l'érosion et favoriser la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine ? Comment vos actions peuvent-elles aller dans le sens d'un gain de biodiversité ?

Les membres du collège 4 de l'ARBNA se réuniront le 30 septembre 2019, sous la présidence de Jean-Francis Seguy, à Périgueux pour traiter de ces questions.

5. Lancement de la plateforme d'achats pour les FDAAPPMA

La plateforme d'achats groupés est présentée : arpna-shop.fr. Cette plateforme permet aux FDAAPPMA d'acheter des objets publicitaires de manière simplifiée et de bénéficier de prix d'achats groupés. Les tarifs ont été négociés en vue de quantités importantes commandées et les visuels ont été travaillés avec le prestataire afin d'offrir des produits « clés en main ». Évidemment, tous les objets sont personnalisables.

Une commande d'étuis pour carte de pêche (logo Génération Pêche) est en cours de négociation pour 100 000 unités au prix de 7/8 centimes l'unité. Un bon de commande sera envoyé aux FDAAPPMA qui souhaitent s'en procurer.

6. Journées de labellisation à venir

Le comité régional de labellisation se réunira :

- Le 7 octobre 2019 à Marans en Charente-Maritime pour un parcours Passion
- Le 10 octobre 2010 en Lot-et-Garonne pour 3 parcours Famille
- Le 19 novembre 2019 en Vienne pour 2 parcours Famille et un parcours Passion
- Le 11 décembre 2019 en Dordogne pour 2 parcours Famille et un parcours Passion

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

7. FFPPS / Challenge Henri Hermet

M. Paul Duchez présente la session du Challenge Henri Hermet qui s'est tenue à Vassivière au mois de septembre. La fréquentation a été exceptionnelle, avec 160 pêcheurs (79 équipages). Une grande nouveauté a été remarquée cette année : une application (Fishfriender) permettait de suivre en temps réel l'évolution du classement et les prises. 193 poissons maillés ont été capturés pour un total de 1500 poissons pêchés. Le plus gros brochet mesurait 93 cm. Ce challenge nécessite une importante organisation logistique, mais constitue une véritable satisfaction grâce à l'ambiance générale.

M. Mathieu Labrousse annonce que la FFPS a interrogé la FNPF quant à l'organisation de manifestations qui pourraient rentrer dans le champ de la pêche sportive. La licence et le certificat médical sont visés par cette fédération qui les estime nécessaires pour pratiquer un sport.

M. Jean-Louis Molinié rappelle que des règles spécifiques s'appliquent à chaque évènement et qu'une circulaire a été transmise par la FNPF afin de cadrer les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans le cadre de l'organisation d'un challenge ou d'une rencontre pêche. Il affirme également que le Challenge Henri Hermet est une vitrine de la pêche de loisir qui ne s'apparente pas à de la pêche sportive et qu'en aucun cas il n'est question de concurrencer la FFPS.

M. André Lesage souligne que la FFPS a parfois du mal à réunir suffisamment de participants pour organiser des manches de leurs championnats.

8. Carrefour national de la pêche de loisir de Cournon

Le Carrefour national de la pêche de loisir (CNPL) de Cournon se tiendra les 17, 18 et 19 janvier 2020. Pour cette session, un pôle régional sera mis en place permettant de jumeler les FDAAPPMA de la Région avec leurs partenaires touristiques.
Il conviendra de confirmer la participation ou non de chaque FDAAPPMA (et de leurs partenaires touristiques) afin de prévoir l'espace suffisant. Plusieurs nouveautés sont à prévoir : un espace garderie, le village des YouTubers, la présence de Fishing TV etc...
Un planning d'animation sera proposé afin de permettre aux animateurs de réserver leurs créneaux horaires. Chaque FDAAPPMA a également la possibilité de récompenser des jeunes participants aux APN ainsi que des bénévoles d'APN (médailles, matériel de pêche...).

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Concernant la Foire de Bordeaux, l'ARP-NA participera comme en 2019 au Salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine qui se tiendra du 16 au 24 mai 2020. La pêche et la chasse disposeront chacune d'un espace distinct et se partageront une zone naturelle dédiée à la sensibilisation environnementale (entre les deux stands). La fédération régionale de la chasse participera.
Un planning d'animation sera également proposé aux animateurs.

Délibération :

Le Conseil d'administration approuve la participation aux CNPL 2020 et à la Foire de Bordeaux 2020 ainsi que les demandes de subventions afférentes.

9. Réalisation de films promotionnels Pêche

Mathieu Labrousse présente le film promotionnel réalisé en Corrèze sur le lac du Chastang permettant de mettre en valeur la pêche sur le département (et par extension sur la région). Il est proposé de réaliser deux nouveaux films dans des départements à définir conjointement. Des financements sont disponibles par la FNPF (via la fiche action LPA0501) et par le Conseil régional via la ligne tourisme. Les FDAAPPMA intéressées sont invitées à se manifester, pour une réalisation en 2020.

Délibération :

Le Conseil d'administration approuve la réalisation de deux films promotionnels en 2020 ainsi que les demandes de subventions afférentes.

10. Projet de convention CEN Nouvelle-Aquitaine – ARPNA

M. Gilles Brichet soumet au conseil d'administration l'idée de signer une convention non contraignante et déclinable par chacune des FDAAPPMA avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine. Les objectifs seraient les suivants :

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

- Préservation de la biodiversité
- Gestion de la faune piscicole et des espèces liées aux MA
- Protection des MA et actions de réhabilitation
- Amélioration de la connaissance sur la Faune, l'état et la dynamique des populations

Une convention de ce type existait en ex-Poitou-Charentes. Cette démarche a également été suggérée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à la FDAAPPMA64 afin de permettre, dans certains cas, des taux de financement plus conséquent, dans le cadre d'actions multi partenariales.

Délibération :

Le Conseil d'administration approuve la démarche. Une proposition de convention-cadre sera élaborée conjointement avec le Conservatoire d'Espace Naturel Nouvelle Aquitaine et présentée lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration.

11. Défi Asso 33

Mme Ingrid Baillot, Directrice Administrative et Financière de la FDAAPPMA 33 présente l'outil Défi Asso. La Fédération de Pêche de Gironde a souhaité accompagner les associations adhérentes dans leur gestion administrative et comptable de plus en plus complexe et contraignante. Au sein d'un ERP (Entreprise Ressource Planning ou Progiciel de Gestion Intégré en français) qu'elle développe en parallèle pour sa propre gestion interne, elle a décidé de consacrer un module entier dédié à ses associations, baptisé « Défi Asso ».

12. Tour de France 2020

Un retour est fait sur l'édition 2019 du Tour de France pour laquelle, en Nouvelle-Aquitaine, seul le département des Pyrénées-Atlantiques était concerné par un contre-la-montre à Pau. Des animations ont été mises en place près de la ligne d'arrivée (initiations, simulateur, roue de la connaissance etc.) grâce à l'équipe de la FDAAPPMA 64 et du personnel intérimaire mis à disposition par la FNPF. Cette journée a permis de sensibiliser de nombreuses personnes.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Pour l'année 2020, plusieurs départements seront en principe concernés (17, 19, 64, 86, 87). Le tracé précis sera transmis rapidement (le 15 octobre) afin de permettre d'envisager des animations. Des réunions de secteurs pourront être organisées pour répartir les tâches. Enfin, il convient de rappeler que la participation au Tour de France a été votée par la FNPF et constitue l'une des seules actions de communication. Il est alors essentiel de participer massivement à cet évènement qui ne souffre d'aucune concurrence en termes d'impact sur le grand public et de visibilité. Les FDAAPPMA qui ne sont pas concernées sont invitées à soutenir celles qui le sont au nom de la solidarité associative.

13. Représentation auprès de l'OAFS

La FDAAPPMA 33 est membre de l'OAFS et est sollicitée pour intégrer un groupe d'experts au sein de cet organisme, afin de valider de la donnée « poissons ». La FDAAPPMA 33 a proposé à l'ARP-NA de se voir mandatée pour la représenter (sous réserve que l'ARP-NA adhère à l'OAFS).

Délibération :

Le Conseil d'administration mandate la FDAAPPMA 33 pour la représenter auprès de l'OAFS. Ce mandat sera de nouveau examiné lors de l'élargissement de l'OAFS à la Nouvelle-Aquitaine.

14. Prochain conseil d'administration

La date du prochain conseil d'administration est fixée au mercredi 29 janvier 2020.

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

DIVERS

Prix des cartes de pêche

Le prix de la carte de pêche est discuté au regard des décisions qui ont été prises lors du dernier conseil d'administration du CHI. Il est rappelé que si chaque FDAAPPMA, au sein de l'ARP-NA (EHGO ou CHI) peut en principe décider de fixer librement le prix de la carte personne majeure départementale (76,77 ou 78 €) les règles d'application du dispositif « carte interfédérale » sont différentes suivant les groupements.

Le prix de la carte interfédérale a été fixé à 100 € par la commission mixte intergroupements dont 23 € revenant au club réciprocitaire dans le cas du CHI. Par conséquent le prix cible de la carte « majeur » départementale est donc de 77 €, quant aux fédérations membres du CHI qui n'appliqueraient pas la préconisation, compte tenu de la décision votée en conseil d'administration, elles devront une contribution de 23 € par carte interfédérale distribuée.

Une préconisation du CA du CHI est formulée pour fixer à 21 € le prix de la carte 12-18 ans.

Le montant de la carte journalière (non réciprocitaire) est fixé librement dans chaque fédération et les autres produits ont un montant fixé en AG de la FNPF (carte découverte enfant, découverte femme et hebdomadaire).

L'AFPCVL a décidé d'harmoniser le prix des cartes « majeur » départementales à 78 €.

M. Jean-Louis Molinié informe le CA que si une pétition d'environ 7 000 signatures circule sur les réseaux sociaux contre l'augmentation du prix de la carte, il est bon de rappeler que l'augmentation du prix de la carte, mis en rapport avec l'augmentation régulière du SMIC brut est tout à fait cohérente et dans la continuité de ce qui se pratique depuis 40 ans : environ l'équivalent de 10 heures de SMIC pour une carte interfédérale (autrefois appelée « complète »).

M. Alain Guillaumie rappelle que pour 100 euros, le pêcheur peut pratiquer son loisir 365 jours par an, ce qui n'est vraiment pas cher comparé à d'autres loisirs ou sports, tels que la chasse.

Le Président Mathieu Labrousse rappelle qu'il est important d'expliquer aux pêcheurs la manière dont est utilisé le produit des cartes de pêche (actions sur les milieux, développement du loisir pêche, communication...).

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne

Clôture du conseil d'administration à 15h30

Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Nouvelle-Aquitaine
16 rue des Prés – 24000 Périgueux - Tél. : 06-40-97-61-70
arpna@peche-nouvelle-aquitaine.org www.peche-nouvelle-aquitaine.org
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne